

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 avril 2018

DCM N° 18-04-26-10

**Objet : Attribution de subventions pour couvrir les charges des équipements socioéducatifs.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative et la mise en œuvre de projets socioéducatifs sur les quartiers, la Ville de Metz met à disposition de certaines associations des équipements dédiés. Les conventions de mise à disposition signées entre la collectivité et les structures associatives précisent les modalités de cette démarche et notamment les contours des engagements financiers de la municipalité.

Plus précisément, la Ville de Metz attribue chaque année, sur la foi des factures présentées par l'association, une subvention permettant la prise en charge du coût des fluides et de celui lié à l'entretien des bâtiments de l'exercice précédent.

C'est pourquoi, il est proposé le versement des subventions permettant aux associations concernées d'assumer les frais de gestion pour l'année 2017 des 19 équipements socioéducatifs mis à leur disposition. Le montant total de ces subventions s'élève **409 390 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

**CONSIDERANT** la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, en vue d'assurer la bonne gestion des équipements socioéducatifs, pour un montant total de **409 390 €** :

- Maison des Jeunes et de la Culture Metz 4 Bornes	<b>19 830 €</b>
- Maison des Jeunes et de la Culture Metz Sud	<b>17 350 €</b>
- Maison de la Culture et des Loisirs	<b>26 650 €</b>
- Espace de La Grange – Centre Social	<b>36 170 €</b>
- Association de Gestion de l'Espace Corchade	<b>15 820 €</b>
- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix	<b>17 790 €</b>
- Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	<b>34 220 €</b>
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	<b>17 750 €</b>
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	<b>10 440 €</b>
- Le Quai - Centre Social et Culturel du Sablon	<b>24 170 €</b>
- Centre Culturel de Metz Queuleu	<b>22 250 €</b>
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	<b>27 730 €</b>
- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	<b>2 560 €</b>
- Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	<b>10 500 €</b>
- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	<b>28 580 €</b>
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	<b>37 360 €</b>
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	<b>23 150 €</b>
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	<b>14 680 €</b>
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	<b>22 390 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les courriers, conventions et avenants éventuels avec les associations bénéficiaires

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**